

le P^otit bulletin de la commune



BULLETIN D'INFORMATIONS
MUNICIPALES de la commune
de Porte-de-Savoie

Mesdames, Messieurs, chers Porteraïns,

J'espère que vous avez, toutes et tous, passé un bel été. Celui-ci a été encore chaud, preuve supplémentaire que le réchauffement climatique n'est pas un mythe, c'est pourquoi notre commune ne cesse de chercher à innover pour accompagner la transition écologique.

Au début de l'été, l'accueil du départ de la 7^e étape du Critérium du Dauphiné fut un vrai moment de plaisir. En effet plus de 1 500 personnes ont pu assister à la présentation des coureurs et des équipes. Les amoureux du vélo ont eu le bonheur de côtoyer le gratin mondial du cyclisme le temps d'une matinée.

Partager ces moments avec vous fut une vraie satisfaction, les sourires étaient très présents. Je voudrais, ici, remercier l'ensemble des bénévoles qui ont répondu à notre appel, ainsi que nos services techniques qui ont encore assuré une prestation parfaite. Cet événement communique une image très positive et attractive de notre commune et de notre territoire qui le méritent amplement.

Comme je vous l'avais déjà indiqué, l'ouverture des nouveaux locaux de notre bibliothèque concrétise la mise en place d'une politique culturelle affirmée sur notre commune. Au-delà de la lecture publique qui reste le socle de base, nos intentions vont maintenant se porter sur le développement d'actions culturelles diversifiées, notamment en direction du spectacle vivant et de la musique.

Je profite aussi de cet édit pour souhaiter officiellement la bienvenue à notre nouvelle Directrice Générale des Services, Armelle Roets, qui a pris ses fonctions le 3 juillet dernier, et remercier Sylvie Selleri qui a œuvré avec beaucoup de professionnalisme, de compétences et d'implication pendant plus de 20 ans à la Direction des Services de Les Marches, puis de Porte-de-Savoie.



Je ne peux terminer sans remercier l'ensemble du personnel communal, ainsi que mes collègues élus pour toute cette belle énergie. Une mention spéciale pour le travail de communication effectué par nos services et mon adjointe Evelyne Fournier qui vous tiennent informés de la manière la plus complète possible.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin.

LE MAIRE  **Franck Villand**

Cadre de vie	p. 2
Travaux en cours et à venir	p. 2
Les cimetières	p. 4
Environnement	p. 5
Zoom sur... la ressource en eau	p. 5
Les aides à la transition écologique	p. 8
Révision du PLU	p. 8
Pause Culture	p. 9
Le Mois de la nuit	p. 9
Enfance et jeunesse	p. 10
Expressions politiques	p. 11





CADRE
DE VIE



Parlons travaux !

Tour d'horizon des travaux en cours
et à venir d'ici la fin de l'année.

✦ MAIRIE ANNEXE DE FRANCIN : BIENTÔT OPÉRATIONNELLE !

Démarrée au cours de l'été 2022, la première phase des travaux de réhabilitation de la mairie annexe qui a consisté en la rénovation et l'extension du rez-de-chaussée, s'achève en ce mois de septembre. L'été a été consacré aux dernières finitions : électricité, plomberie et peinture. **Les services à la population et le pôle urbanisme/technique vous accueilleront donc prochainement dans des locaux plus lumineux, plus fonctionnels et énergétiquement plus vertueux !** En effet le projet a été pensé de manière à réduire les consommations et l'impact environnemental du bâtiment. Un chauffage performant a été installé, l'isolation du bâtiment existant a été reprise et des panneaux photovoltaïques ont été installés afin de produire de l'électricité qui sera autoconsommée.



La deuxième phase des travaux débutera dès le mois de novembre. Elle consistera en la création de trois logements à l'étage de la mairie ; ceux-ci devraient être livrés au début de l'été 2024. La commune a contracté un emprunt de 700 000 € au taux de 1,6% pour la réalisation de ces logements.

La commune bénéficie de différentes subventions pour la réalisation de ces travaux, notamment :

584 800 €
de la part de l'Etat

118 400 €
de la part du département

92 000 €
de la part de la région



Édition Septembre 2023

**DIRECTEUR
DE PUBLICATION :**
Franck VILLAND

DIRECTRICE DE RÉDACTION :
Evelyne FOURNIER

COMITÉ DE RÉDACTION :
Evelyne Fournier, Thaïs Maison,
Caroline Levannier,
Simon Dumoulin

CRÉDIT PHOTOS :
Evelyne Fournier,
Séverine Debernardi
Photothèque municipale

**CRÉATION GRAPHIQUE
ET MISE EN PAGE :**
indélébile.NET

Imprimé en France
en 1900 exemplaires
sur papier certifié FSC.

✦ LANCEMENT DE L'ÉTUDE PRÉALABLE À LA RESTRUCTURATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

L'étude hydraulique menée en 2021 a permis de réaliser une modélisation de notre réseau d'eau potable favorisant une meilleure connaissance de celui-ci. À partir de cette modélisation, la collectivité a élaboré un important projet de restructuration de son réseau d'eau.

Ces travaux poursuivent plusieurs objectifs, en particulier :

- Optimiser l'utilisation des ressources existantes pour éviter le gaspillage et des achats d'eau à d'autres collectivités,
- Améliorer le rendement du réseau en renouvelant un patrimoine vieillissant.



Les études techniques préalables aux travaux ont débuté à la fin de l'été et les travaux devraient commencer au printemps 2024 sous la maîtrise d'œuvre du groupement Alp'étude / Nexus.

✦ AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE SERVICES DÉDIÉE À L'ACTIVITÉ VÉLO-ROUTE

La pratique du cyclotourisme constitue une activité très présente sur notre commune qui offre un maillage de routes secondaires intéressant pour cette pratique ainsi qu'un cadre attractif. La commune souhaite accompagner le développement des pratiques cyclistes et proposer des équipements adaptés aux nouvelles attentes des cyclotouristes.

Plusieurs grands itinéraires cyclistes traversent la commune, notamment la vélo-route V63 reliant la Savoie à la Drôme ou encore le « Tour des Bauges à vélo ». Sur ces itinéraires, le site du lac de Saint-André est référencé comme aire de service. L'aménagement de cette aire permettra d'améliorer, de valoriser et d'encourager la pratique du vélo.

La commune reçoit d'importantes subventions pour financer cet aménagement qui s'élève à 83 000 €. **Les travaux seront conduits cet automne pour en profiter pleinement dès la saison 2024 !**



Zone d'implantation du projet

Les travaux consisteront en :

- La rénovation du bloc sanitaire avec l'installation de toilettes automatiques,
- L'installation d'une station de gonflage,
- L'installation de deux bornes de recharge (VAE, téléphones),
- L'ajout d'arceaux à vélo,
- L'installation d'une aire de pique-nique à proximité des bornes de recharge.



✦ TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS

La commune va procéder cet automne à l'enfouissement de plusieurs réseaux secs (réseaux électriques et télécommunication) à Francin dans le secteur du hameau de Carron. Ces travaux répondent à un souci esthétique d'une part et d'autre part permettront de protéger les installations des aléas climatiques. Ils seront conduits sous maîtrise d'ouvrage du SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie) pour un coût de 265 000 € dont près de 40% pris en charge par le SDES.

✦ EXTENSION DE L'AIRE DE JEUX PRÈS DE L'ÉCOLE DE FRANCIN

L'aire de jeux située près du city stade, derrière l'école de Francin, est composée d'agrs à destination des enfants de 2 à 6 ans. Pour permettre à tous les enfants de profiter de cette aire de loisirs, une pyramide adaptée à la tranche d'âge de 5 à 12 ans sera prochainement installée. Cet aménagement représente un coût de 30 000 €.

Du côté de Les Marches, l'aire de jeux située près du lac de Saint-André sera prochainement étoffée de nouveaux agrs pour satisfaire les enfants de tous âges. **Ce dernier projet s'inscrit dans le cadre du budget citoyen 2022.**



✦ RÉPARATION DU PONT DU CHEMIN RURAL DIT DE LA CORNE

Ce pont très ancien surplombe le Glandon à l'arrière du lotissement de la Vieille Douane et assure le passage vers Chapareillan.



Depuis début 2023 le franchissement du pont est interdit à la circulation de tout type de véhicule compte tenu de sa vétusté.

Des travaux de restauration vont être conduits à l'automne conjointement avec la commune de Chapareillan, propriétaire de la moitié de ce pont. Ils consisteront à réparer le pont et à consolider ses berges en amont. Le coût de cette opération s'élève à 21 000 €, pris en charge à parts égales entre les deux communes.

Pour la réalisation de tels travaux, qui sont susceptibles d'avoir un impact sur les milieux aquatiques et la ressource en eau, une déclaration « loi sur l'eau » est obligatoire.



CADRE
DE VIE



RÉFECTION DU MUR D'ENCEINTE DU CIMETIÈRE DE LES MARCHES

Le mur d'enceinte sera restauré sur 80 mètres d'ici la fin de l'année pour un coût de 27 000 €.



Les cimetières : concessions et entretien

L'entretien des cimetières doit être assuré tant par la commune que par les proches des défunts. Ainsi nos services techniques ont en charge la gestion des allées et des espaces verts communs. L'entretien des sépultures quant à lui appartient au concessionnaire et à ses ayants-droits.

UN CHANGEMENT DES PRATIQUES

Depuis 2019, les communes ont l'interdiction totale d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des cimetières. Cette contrainte implique de s'interroger sur l'aménagement des cimetières où les visiteurs attendent des allées débarrassées de toutes herbes. La commune conduit actuellement une double expérimentation dans le cimetière de Francin : dans une partie de celui-ci, les services techniques laissent la végétation pousser naturellement puis la tondent pour harmoniser les allées ; l'autre partie a été regravillonnée. Un bilan sera dressé sur cette expérimentation et nous ne manquerons pas de vous en tenir informés !

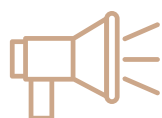
LA COMMUNE VA ENGAGER UNE PROCÉDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

Notre commune dispose d'un certain nombre de concessions perpétuelles. Nombre d'entre elles ont été attribuées il y a plus de cent ans ! Certaines sépultures, délaissées au fil du temps, semblent en état apparent d'abandon. Dans ce cas précis la loi permet – sous certaines conditions – de reprendre les concessions :

- La concession doit avoir été attribuée depuis plus de 30 ans,
- Aucune inhumation ne doit y avoir eu lieu depuis plus de 10 ans,
- La concession doit présenter un état de délabrement caractérisé (notamment présence d'herbe, déformation de la pierre tombale par des racines, etc.)

La procédure débutera par un affichage sur chacune des concessions concernées dont la liste sera disponible en mairie et sur notre site internet.

Pendant toute la durée de la procédure, qui s'étale sur un an et demi, chaque famille pourra intervenir pour remettre la concession en bon d'état d'entretien, levant de facto la procédure de reprise. À défaut, la commune reprendra les emplacements.



Avis aux Porterains ! Si vous connaissez les concessionnaires ou ayants-droits de sépultures en état d'abandon, informez-en la mairie.



LE COIN DES BONNES INFOS

➤ OUVERTURE DE LA MICRO-CRÈCHE MELI-MELOU

Cette micro-crèche, déjà présente sur Montmélian, ouvre cet automne une antenne dans les locaux du Foyer Notre-Dame sur Les Marches. Elle propose un accueil collectif, régulier ou ponctuel, d'enfants âgés de 10 semaines jusqu'à l'entrée en maternelle.



200 rue Camille Costa de Beauregard,
Foyer Notre-Dame, bâtiment St Vincent
melimelou.microcreche@gmail.com
06 29 20 32 94
www.creche-montmelian.fr

Nouveauté

➤ LES DÉCHETS : À LA BENNE !

Il est interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur des espaces privés ou publics.

Cette incivilité est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €.

Dépôt illégal dans la plaine

À noter





Source : OFB
(Office Français de la Biodiversité)

LE SAVEZ-VOUS ?

Le « **petit cycle de l'eau** », désigne le parcours que l'eau emprunte du point de captage dans la rivière ou la nappe d'eau souterraine jusqu'à son rejet dans le milieu naturel. Il comprend le circuit de l'eau potable et celui du traitement des eaux usées.

Créé par l'homme pour ses activités, il comprend 6 étapes :

- le captage,
- le traitement,
- le stockage,
- la distribution,
- l'épuration,
- le retour au milieu naturel.

SUR NOTRE COMMUNE :

62 km de
canalisations
d'eau potable

80% de
rendement
de réseau moyen

258 800 m³
mis en distribution
en moyenne chaque année

L'eau est une richesse et un bien commun, protégeons-la !



Notre « planète bleue » est recouverte à 71 % d'eau, 97 % de cette eau se trouve dans les océans. L'eau douce ne représente que 3 % !

La France métropolitaine – l'un des « châteaux d'eau » de l'Europe – avait jusqu'à présent été épargnée par les pénuries d'eau. Ce temps est révolu – l'eau est une ressource renouvelable mais pas illimitée. Les territoires en état de sécheresse récurrent représentent actuellement 36 % de la superficie de la France métropolitaine. En Savoie, le Préfet a placé, dès le mois de juin de cette année, la totalité du département en vigilance sécheresse. Fin juillet, notre territoire a été placé en état d'alerte...

SÉCHERESSE ESTIVALE... ET HIVERNALE

L'été 2022 a marqué la population car l'eau manquait, et, depuis, les pluies n'ont pas été assez abondantes pour recharger les nappes phréatiques et réalimenter les rivières. Alors que la sécheresse estivale est principalement causée par de fortes températures couplées à une saison sèche, la sécheresse hivernale est provoquée par une absence prolongée de pluie.

QU'EST-CE QUE LA SÉCHERESSE HYDROLOGIQUE ?

La sécheresse définit l'état d'un environnement confronté à un manque d'eau significativement long et important pour qu'il ait des impacts sur la flore, la faune et la société. Elle résulte souvent de la combinaison d'un manque d'eau, de températures élevées et d'une trop grande consommation d'eau. Elle survient lorsque la quantité de pluie des saisons passées est déficitaire et/ou que les prélèvements en eau dépassent la quantité d'eau disponible. Le manque de pluie l'hiver ou au printemps empêche le bon remplissage des nappes d'eau souterraine qui viennent soutenir le débit des cours d'eau pendant l'été. Les températures de l'air élevées ont pour conséquence une évaporation plus importante de l'eau disponible et un assèchement des sols.

COMMENT MESURE-T-ON LA SÉCHERESSE ?

Plusieurs éléments sont mesurés : la pluviométrie, la quantité d'eau dans les rivières, le niveau des nappes souterraines, le taux d'humidité des sols, le remplissage des retenues, les écoulements des cours d'eau.

COMMENT SONT PRISES LES MESURES DE RESTRICTION D'EAU ?

Pour garantir une juste répartition de l'eau entre les différents usages (eau potable, agricole, industriel, énergétique...) tout en maintenant des conditions satisfaisantes pour le fonctionnement biologique des milieux aquatiques, différents niveaux d'eau minimums à ne pas franchir dans les cours d'eau et les nappes d'eau souterraine sont déterminés. Dès que ceux-ci sont atteints, les préfets de départements peuvent enclencher des mesures de restriction, limitées dans le temps et sur un périmètre précis.

RENDEZ-VOUS COMPTE !

Les pluies d'été donnent l'impression que les sols redeviennent humides et que la sécheresse n'est plus un problème... Mais ces pluies ne remplissent pas les réserves d'eau souterraine. En effet les végétaux et leurs racines absorbent 80 % de l'eau de pluie avant qu'elle n'ait pu rejoindre les nappes phréatiques !



Bon à savoir !

La plateforme vigieau.gouv.fr vous informe en temps réel des restrictions d'eau dans chaque territoire.



Le « **grand cycle de l'eau** » correspond à l'ensemble des mouvements de l'eau sur terre et dans l'atmosphère. Ces mouvements sont des transferts permanents entre les océans, les lacs, les cours d'eau, les nappes phréatiques, les glaciers et l'atmosphère. Il comprend 5 étapes liées entre elles :

- les précipitations,
- l'infiltration,
- le ruissellement,
- l'évaporation,
- la condensation.

Ce grand cycle de l'eau est à l'origine naturelle mais les récents événements climatiques ont démontré l'influence souvent très négative de l'action humaine sur ces étapes particulièrement par le déboisement, l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols, l'absence de sobriété dans l'utilisation de l'eau.

Les solutions préconisées pour avoir un territoire plus résilient face aux épisodes de sécheresse visent plutôt à retenir l'eau dans les sols, à lutter contre le gaspillage d'eau et à adapter les usages aux ressources en eau disponibles pour limiter la dépendance à l'eau.

ET PORTE-DE-SAVOIE ?

Notre commune s'est engagée dans la démarche « **Territoire engagé transition écologique** » : elle bénéficie d'un programme « sur mesure » lui permettant de poursuivre et d'accélérer sa transition écologique. En matière d'espaces verts la commune a déjà repensé ses pratiques comme nous l'explique David Perrier.

3 QUESTIONS À DAVID PERRIER, RESPONSABLE DES ESPACES PUBLICS



Quelles sont les pratiques qui inspirent votre activité au quotidien ?

« Nous raisonnons nos pratiques.

S'agissant du fleurissement, l'idée est de conserver les « zones prioritaires » (plutôt les entrées de ville). Il s'agit ensuite d'implanter des végétaux de type plantes vivaces, arbustes et arbres. Il faut certes les arroser durant la première année afin de favoriser leur enracinement et la mycorhization (qui constitue une association entre plantes et champignons à bénéfice mutuel sur le plan nutritionnel). Le temps que cet échange se constitue, il convient d'installer des plantes autonomes en eau ou encore des plantes capricieuses supportant des sols secs ou arides, comme le Pennisetum (un genre de graminée).

Enfin nous raisonnons nos pratiques de recours à l'arrosage, ce qui se décline en deux axes. D'une part nous limitons

le recours aux végétaux consommateurs d'eau. En divisant par deux l'installation de zones fleuries, nous avons divisé par deux les besoins d'arrosage. D'autre part nous projetons de recourir davantage à l'arrosage automatique qui permet d'économiser un volume d'eau important par rapport à l'arrosage au pied des plantes, tout en le programmant la nuit. »

D'où provient l'eau utilisée pour l'arrosage ?

« Nous installons dès que possible des cuves d'eau. Actuellement nous disposons d'une réserve de 70m³. L'année dernière, grâce à un orage en août, nous avons reconstitué nos réserves et pu ainsi prendre soin de nos plants tout en préservant la ressource en eau potable. »

Quelle vision globale dicte l'aménagement de notre commune ?

« Il est nécessaire de s'inscrire dans une démarche pérenne qui a du sens.

Nous travaillons l'entièreté de notre territoire sous l'angle du « jardin en mouvement » : nous ne sommes plus dans l'achat ; nous avons des plants que le « jardinier » identifie et dont il exploite le potentiel. Sortons de l'idée qu'une plante est colorée et toute fringante ! Une plante qui brûle n'est pas une plante qui meurt. Donnons aux espèces une chance de s'adapter et de profiter. Le jardinier doit être patient ! »

Le jardin change de physionomie, changeons notre regard !

Le fleurissement est une démarche parmi d'autres : la tonte différenciée adaptée aux usages des espaces, la fauche tardive qui préserve les cycles de vie, la taille des arbres qui peut altérer leur bon développement tandis que leur ombre vaut toutes les bâches...

Notre ambition est d'élaborer un plan de gestion différencié des espaces végétalisés qui prendra en compte divers axes, notamment le patrimoine arboré, les zones végétalisées, le fleurissement ou la tonte, véritable outil de gestion et d'adaptation de nos pratiques, gage de durabilité dont la nature a tant besoin.



Arrosage matinal par Marion



LA PAROLE À...



André Viboud, entre montbéliardes et tournesols.

La parole à... André Viboud

Agriculteur en élevage bovin lait et producteur de céréales,
Conseiller municipal délégué aux affaires agricoles.

Constatez-vous un changement dans la ressource en eau ?

« Soyons vigilants, pas alarmistes.

Nous avons vécu en 2003 et en 2022 une sécheresse. La sécheresse existe en France et partout dans le monde (États-Unis, Australie...). La température augmente, la pluie ne tombe pas toujours régulièrement et le vent, asséchant, s'accroît. Si l'hiver dernier a été sec, il a plu au printemps, globalement il a fait moins chaud et en juin les cultures étaient belles. En juillet nous avons eu 3 semaines de sécheresse. »

Comment avez-vous adapté vos pratiques ?

« S'agissant de la partie élevage, on faisait, dans les années 2000, vèler toute l'année. Rappelons que pour faire du lait il faut un veau (sécrétion lactée). Désormais nous groupons nos vêlages qui doivent coller aux périodes où il y a de l'herbe, soit début septembre. Durant l'hiver la ration est stabilisée et au printemps il y a de l'herbe. Ainsi à la période où l'herbe manque, nos vaches sont tarées et mises en repos.

Sur la partie céréales, nous adaptons nos cultures à la sécheresse. Ainsi nous avons divisé par deux notre production de maïs, gourmand en eau, que nous avons remplacé par du blé panifiable car les marchés sont attractifs ; nous cultivons également du tournesol, du colza (carburant vert) ou encore du sarrasin, marché de niche destiné essentiellement à la confection de galettes. Son atout, outre sa sobriété en eau, est d'avoir moins besoin d'engrais que les cultures plus habituelles. Le soja reste intéressant en ce qu'il résiste mieux que le maïs à la chaleur car sa constitution physique lui permet de se mettre

en quelque sorte en sommeil et reprendre son développement au retour de la pluie.

Soyons clairs, si arroser les légumes est indispensable, **nous n'arrosions aucune céréale** : le coût de l'installation, les cours des marchés agricoles et la réglementation sur l'eau ne rendraient pas l'opération rentable ! Et arroser nos céréales sans autre réflexion en amont impacterait nos nappes phréatiques. Adaptions plutôt nos pratiques ! »

Quel regard portez-vous sur l'agriculture moderne ?

Notre agriculture a toujours su s'adapter. À la Libération, l'objectif est clair : produire pour reconstruire la France.

L'agriculture alors a dû s'intensifier, se spécialiser, se mécaniser. Les pratiques ont changé, la mécanisation des fermes a accéléré la cadence des travaux, par ailleurs facilitée par l'arrachage des haies et l'agrandissement des parcelles.

Aujourd'hui la production agricole se raisonne au niveau mondial. On constate une baisse des rendements de la production mondiale et de plus en plus de monde à nourrir. Il faut logiquement s'attendre à une élévation

des marchés, le budget alimentaire des ménages va augmenter. L'augmentation des prix de l'alimentation n'est pas uniquement dû à des facteurs climatiques. Ne mettons pas tout sur le dos de la sécheresse !

Comment percevez-vous votre avenir ?

Notre levier d'action, c'est le bon sens. Si peu à peu est apparue une agriculture de plus en plus industrielle, l'agriculture « de ferme » est pointée du doigt par différents acteurs comme étant à l'origine de dégradations environnementales et sociales. **Au quotidien, nos exploitations familiales travaillent pour alimenter les populations, entretenir nos paysages. Nous vivons de notre métier qui nous inspire tant. Il faut revenir au bon sens et le garder !** On est dans un joli coin dans lequel nous, agriculteurs, ne sommes pas mal considérés et mes rapports sont bons avec les voisins ! »

Si au détour d'une parcelle de terrain vous croisez André Viboud, il aura plaisir d'échanger avec vous sur son métier d'agriculteur et ses valeurs et vous faire découvrir un pan d'activité économique mal connu, pourtant empreint d'enjeux.

La consommation d'eau en chiffres

93 % de l'eau que nous utilisons à la maison est dédiée à l'hygiène et au nettoyage et 7 % seulement à notre alimentation.

149 litres / habitant / jour

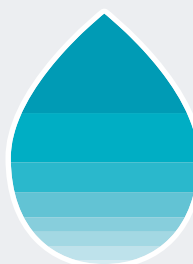
ainsi répartis :

pour les **bains** et les **douches** **39 %**

pour les **wc** **20 %**

pour le **linge** **12 %**

pour la **vaisselle** **10 %**



6 % pour la préparation de la **nourriture**

6 % pour les usages domestiques **divers**

6 % pour le lavage de la **voiture** et l'arrosage du **jardin**

1 % pour **boire !**

✓ COLLECTONS L'EAU DE PLUIE !

Utiliser l'eau de pluie pour arroser son jardin présente des avantages économiques et environnementaux indiscutables ! Pour inciter les foyers Porterains à s'équiper d'un récupérateur d'eau de pluie, la commune propose un soutien financier correspondant à 50 % du coût d'achat du récupérateur (plafonné à 50 €). Pour en bénéficier, il suffit de transmettre à la commune :

- La facture d'achat (nominative),
- Une copie de pièce d'identité,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Un relevé d'identité bancaire.

Si vous remplissez les conditions d'attribution, la mairie procède au virement de l'aide sur votre compte en banque.



La mairie verse également des aides à l'achat d'un vélo à assistance électrique et à l'amélioration du logement. Vous pouvez consulter le détail de ces aides et les règlements d'attribution sur :

www.porte-de-savoie.fr
rubrique Mes services > Aides à la transition énergétique.

✓ LE TRI DES BIODÉCHETS, BIENTÔT UNE OBLIGATION

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire obligera chaque ménage à trier ses biodéchets dès le 1^{er} janvier 2024. Cela implique, pour les personnes vivant en maison individuelle, de se doter d'un composteur.

Formez-vous auprès du SIBRECSA et repartez avec un composteur gratuit !

Le SIBRECSA organise régulièrement des formations gratuites d'1h30 pour vous initier au compost et vous offre un composteur.

Pour en bénéficier, inscrivez-vous sur sibrecsa.fr



URBANISME ET DÉPLACEMENTS



Révision du PLU

Le projet de PLU a été arrêté lors du conseil municipal du 11 juillet 2023 ; il est consultable en mairie siège aux jours et horaires d'ouverture au public.

À l'issue de cet arrêt le projet a été soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées pendant l'été (Préfecture, Chambres consulaires, Région, Département, communauté de communes, INAO, Parcs de Chartreuse et Bauges, SCOT Métropole Savoie, communes limitrophes...).

PROCHAINE ÉTAPE : L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Elle sera organisée cet automne et durera un mois. Celle-ci a vocation à vous informer sur le projet de PLU et recueillir vos opinions et suggestions. Pendant cette enquête, vous pourrez consulter le projet de PLU en mairies ou sur internet et formuler vos observations sur un registre dédié. Des permanences seront également organisées avec le commissaire enquêteur. Ce dernier recueillera, synthétisera et répondra à l'ensemble des observations formulées dans un rapport remis ensuite à la commune. Après l'enquête publique, le PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Consultation des PPA
3 mois – été 2023

Enquête publique
1 mois + 1 mois pour le rapport
du commissaire enquêteur
automne 2023

Analyse des avis
des consultations

APPROBATION
DÉBUT 2024

DIAGNOSTIC

PROJET

PHASE
RÉGLEMENTAIRE

PHASE
ADMINISTRATIVE

La bibliothèque fait sa rentrée !

Après trois semaines de fermeture, nous sommes ravis de vous retrouver pour une fin d'année 2023 qui s'annonce enrichissante !

L'année a remarquablement bien commencé puisque **dès début juillet, la bibliothèque enregistrait son 10 000^e prêt** : c'est un record car nous avons prêté 7 500 ouvrages en 2022... Les ateliers (initiation aux échecs, au dessin manga, à l'origami 3D, au yoga, à l'écriture...) proposés les mercredis après-midi ont également rencontré un franc succès tout comme nos activités hors les murs (écoles, périscolaire, foyer Notre-Dame). **L'équipe est fière de ce beau début de parcours et pressée de vous faire de nouvelles propositions !** Le jardin de lecture est quant à lui prêt à vous accueillir sur l'ensemble de nos permanences tant que la météo le permet... Profitons-en !

Sur notre site internet, vous retrouverez la programmation de nos événements avec en point d'orgue le spectacle de Loupapapoul (dès 2/3 ans et pour les adultes) à la bibliothèque le samedi 21 octobre à 10h. **Venez nombreux !**

L'équipe de la bibliothèque.



Nous réalisons une enquête afin de mesurer votre satisfaction et anticiper vos attentes : à remplir sur le site de la commune ou en version papier à la bibliothèque !



OCTOBRE, LE MOIS DE LA NUIT

Le Mois de la nuit est une manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse. Comme chaque année, la commune s'investit et organise cet automne deux actions :

Le 20 octobre, observons les étoiles !

« Regards enchantés sur le ciel »

Cet automne, venez écouter les contes de la Compagnie autochtone, bien installés sur une chienne, en observant les étoiles, le tout sur un fond musical assuré par l'école de musique de Montmélan. Nous partagerons ensuite la traditionnelle soupe d'automne.

Vendredi 20 octobre à 19h

Domaine de Termont - Les Marches

Gratuit, places limitées : inscription obligatoire jusqu'au 12/10 sur porte-de-savoie.fr ou auprès du secrétariat de mairie.



Du 21 octobre au 6 novembre, réapproprions-nous la nuit !

À l'occasion des vacances de la Toussaint, la commune coupera l'éclairage public sur l'ensemble du territoire.

Cette action s'inscrit dans la volonté de réduire nos nuisances sur la faune et la flore et de répondre aux enjeux de sobriété énergétique.

Rappelons que désormais l'éclairage public est coupé de 22h à 6h.



LE COIN DES BONNES INFOS

➤ INSTALLATION D'UNE PRATICIENNE EN TECHNIQUES ÉNERGÉTIQUES

« Après huit années en service hospitalier, puis 28 ans de cabinet de sage-femme libérale dans une autre région, je démarre une activité de praticienne aux Marches. Au fil du temps j'ai ajouté des outils à ma pratique, comme la sophrologie, l'Harmonisation Globale, l'Access bars et l'Hypnose, afin de mieux accompagner les femmes et les enfants. Forte de mon expérience, j'élargis ma pratique pour accompagner les personnes sur leur parcours de vie. »

Renseignements : www.anneyverneau.fr

Nouveauté





ENFANCE & JEUNESSE



♦ DENRÉES ALIMENTAIRES : RÉDUISONS NOTRE GASPILLAGE !

Comme évoqué dans notre précédent bulletin, la réduction du gaspillage s'appréhende de façon globale et plusieurs leviers d'action sont nécessaires pour parvenir à de s résultats probants : identifié sur nos deux restaurants scolaires, il provient d'une part d'une **commande trop importante de repas liée aux absences non signalées** et d'autre part de la **non-consommation par les enfants des portions** qui leur sont servies.

Ces constats ont été mesurés au moyen de pesées alimentaires réalisées entre le 20 février et le 31 mars 2023. Forts de ces résultats, nous avons affiné le conditionnement de certains aliments pour mieux les adapter à l'âge des enfants.

D'autres actions seront menées durant cette année scolaire, comme la pesée des aliments restant dans les assiettes.

Répetons-le ! Parents, vous avez un rôle à jouer dans cette lutte anti-gaspi. Incitez vos enfants à finir leur assiette, au moins à goûter les plats proposés. **Prévenez les services périscolaires de l'absence de votre enfant.** Cela évite de réchauffer des plats qui pourront alors être distribués à des associations caritatives, dans le respect des normes d'hygiène.



♦ RESTAURATION SCOLAIRE : 44 600 REPAS PAR AN !

Le marché de fourniture de repas pour nos deux restaurants scolaires arrivant à son terme le 31 août 2023, une consultation a été lancée pour renouveler le contrat. Les deux entreprises ayant soumissionné ont été départagées au regard de plusieurs critères : **le prix, la valeur technique** (notamment l'origine des produits, l'équilibre nutritionnel des repas, la dégustation d'un repas type) et **les mesures écoresponsables** pratiquées par l'entreprise. Une dégustation à l'aveugle d'un repas test a associé parents d'élèves, enfants du CME, animateurs et élus.

La société **Leztroy**, avec qui nous travaillons depuis 2018, a été retenue.

Soulignons que notre collectivité, soucieuse de la qualité des repas servis aux enfants, **fixe des critères de qualité allant au-delà des exigences réglementaires**, à savoir une part de 30 % minimum de produits bio quand la loi EGalim exige un minimum de 20% et l'approvisionnement en circuit court.

♦ LES EFFECTIFS SCOLAIRES EN TRÈS LÉGÈRE BAISSSE

Les effectifs scolaires pour cette rentrée connaissent une légère baisse puisqu'environ 477 enfants sont inscrits (ils étaient 490 lors de la dernière rentrée). Nous retrouvons quasiment le même niveau d'effectifs qu'en 2020-2021. Sur le plan national nous constatons une baisse de la démographie scolaire. En Savoie, le nombre d'élèves scolarisés dans le primaire a diminué de 1 700 élèves ces 5 dernières années. La rentrée 2023 est encore marquée par une baisse de 300 élèves.

Nos élèves sont répartis sur 4 écoles :

- Le groupe scolaire de Francin compte 6 classes de niveau maternel et élémentaire, **151 élèves**
- L'école maternelle Crincaillé compte 3 classes de la petite section à la grande section, **73 élèves**
- L'école élémentaire Crincaillé compte 6 classes du CP au CM2, **141 élèves**
- L'école Saint Maurice, établissement d'enseignement catholique sous contrat d'association avec l'État, compte 5 classes de niveau maternel (commençant à la toute petite section de maternelle) et élémentaire, **112 élèves**

22 enseignants et 5 ATSEM interviennent au sein de ces différents établissements.



CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS : DES PROJETS EN PERSPECTIVE

Nos jeunes élus œuvrent à la réalisation d'un parcours questions-réponses mettant en valeur les particularités environnementales et patrimoniales de notre commune. Les enfants ont commencé à élaborer une énigme inspirée d'une légende remontant à l'éboulement du mont Granier. Mais chut... Nous avons promis de ne rien dire, vous en saurez plus dans les mois à venir...

Les séances du conseil seront rythmées par diverses interventions :

- La Communauté de communes à l'occasion du mois du développement durable en Cœur de Savoie
- Le Sibrecsa afin d'accompagner les enfants dans la mise en place de poubelles de tri dans les cours d'écoles
- Les enfants ont également invité notre députée, Emilie Bonnavard, afin d'échanger sur le rôle et les missions d'un représentant de la nation.

Sortie au
Bourget-du-lac et
séance de travail





LE COIN DES BONNES INFOS

Bons plans

UN OBJET PERDU OU TROUVÉ ? CONTACTEZ LA MAIRIE !

De nombreuses personnes rapportent en mairie des objets trouvés sur la commune mais les propriétaires de ces objets ne pensent que trop rarement à solliciter la mairie.



La prochaine fois que vous perdez quelque chose n'hésitez pas à nous appeler, peut-être que votre objet nous aura été rapporté !

BÉNÉFICIEZ DU PASS-SPORT/CULTURE DU CCAS

L'année associative 2023/2024 débute ; les jeunes Porterains (3 à 17 ans) peuvent bénéficier d'une aide de 40€ pour l'adhésion à une association sportive et culturelle du territoire dans le cadre du dispositif Pass-sport/culture mis en place depuis 2021.

Retrouvez le règlement d'attribution et le coupon d'adhésion sur www.porte-de-savoie.fr rubrique Enfance Jeunesse > Pass-Sport/Culture

EXPRESSION DES MINORITÉS

« Bilan de ces 3 ans de mandature : les indemnités des élus ont grimpées de 50%, les charges de personnels sont passées de 1 million d'euros avant la fusion à 1 330 000€ aujourd'hui, soit 33 % d'augmentation en plus ! Où sont les économies d'échelle prévues par la fusion ?

En 2023 nous déplorons plus de 30 000 € dépensés inutilement dans « l'opération de com » qu'a été le « Criterium »... et pour financer ces coûts, la majorité a organisé une hausse sans précédent des impôts fonciers, qui devrait se traduire par +11% de taxe en moyenne pour les propriétaires.

Pendant ce temps là les habitants de Saint-André sont restés 3 semaines sans réseau de communication tandis qu'au Bourg le chemin de Pierre barrière est bloqué plusieurs mois depuis fin mars ! Où sont les priorités de l'équipe dirigeante ?

Ni fait ni à faire ! Au CM du 11 juillet nous avons refusé de cautionner l'arrêt du nouveau PLU, tant le dossier était inabouti, faute sans doute au non-fonctionnement de la commission urbanisme.

Quant au remaniement au sein des élus de la minorité, cela va nous permettre d'offrir enfin une opposition claire et sans ambiguïté aux logiques de la majorité. Yves GOAER est votre interlocuteur pour Francin, Ghislain GARLATTI sur Les Marches »

<https://francinlesmarches2020.blogspot.com/>

Groupe Francin-Les Marches 2020

« Pour des raisons de divergence de positionnement et d'expression, nous, Francine Bordon, Elodie Da Silva, Daniel Laboret, Jean-Luc Plagnol avons décidé de quitter notre groupe initial d'opposition et de nous rassembler sous une nouvelle entité indépendante qui se veut constructive, mais également critique, dans la gestion de la commune par l'équipe majoritaire actuelle. Nous regrettons que la plupart des commissions ne soient pas des lieux de concertation et d'élaboration ; tout semble décidé avant leurs tenues.

Ainsi le projet PLU, qui va régir et dessiner notre commune pour les 10 ans à venir et au-delà, vient d'être voté en conseil municipal et aurait pu être amendé en de nombreux points qui risquent de ressortir lors de l'enquête publique. Le PLU du Bourg de Les Marches impose des directives d'aménagements qui vont rendre l'isolation des bâtiments plus onéreuse. La commune apportera-t-elle une aide financière aux propriétaires soucieux d'un meilleur bilan énergétique ? Les habitants ont-ils une perception claire des conséquences de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) sur leur cadre de vie ? Une approche plus pédagogique et claire éviterait de les voir noyées dans un PLU de plusieurs centaines de pages.

De même, quelle est l'intention qui a conduit la commune à se proposer comme lieu de départ de la course cycliste du Dauphiné Libéré ? S'agit-il de favoriser l'usage du vélo ? De faire connaître notre collectivité afin de développer le tourisme responsable ? Ou s'agit-il d'un coup médiatique ? »

Contact : contact@independanceetdemocratie.fr

Le groupe indépendance et démocratie



EXPRESSIONS POLITIQUES

EXPRESSION DE LA MAJORITÉ

« Chères Porteraïnes et chers Porteraïns,

Nous souhaitons exprimer toute notre solidarité aux communes ayant vu une partie de leurs équipements publics dégradés voire incendiés pendant les nuits d'émeute. Au titre de quoi une école, un gymnase ou un centre social sont-ils pris pour cible ? Ce ne sont en rien des lieux représentant le pouvoir et l'ordre mais plutôt des lieux où l'on apprend à vivre ensemble, des lieux de joie et de plaisir au service des habitants. Nous comprenons l'envie de manifester son désaccord mais nous ne pouvons ni admettre ni comprendre les violences qui les accompagnent.

Pour mettre un peu de beauté et de douceur dans ce monde si compliqué et de plus en plus brutal, la majorité a décidé cette année de mettre en place une politique culturelle qui va au-delà de la lecture.

Quoi de mieux, pour parler de la tolérance, de la différence, du vivre ensemble, que la culture qui permet de s'évader le temps d'un spectacle, d'une lecture, d'un concert, d'une exposition d'artiste ou de la contemplation d'une sculpture. La culture est une arme de paix et de concorde. »

La liste « Bâtissons notre avenir »

Agenda 2023

30 septembre ▶ 1^{er} octobre

Festival Livres en Marches

INFORM'ACTION • Salle Montgrabelle

6 octobre / Conférence

« La princesse Andrée Carron devient Princesse Aga Khan »

LES VOIES DE NOTRE HISTOIRE
Salle polyvalente de Francin

7 octobre

Cérémonie des 20 ans du jumelage avec Stepps

MAIRIE & JUMELAGE EN MARCHES
Salle Montgrabelle

14 ▶ 15 octobre

Exposition : **Artistes en Marches**
OSTENDITE • Salle Montgrabelle

20 octobre

Le mois de la nuit (sur inscription)
MAIRIE • Domaine de Termont

28 octobre

Soirée moules-frites

COMITÉ DES FÊTES • Salle Montgrabelle

28 ▶ 29 octobre

Exposition : **Histoire d'artistes**
LES VOIES DE NOTRE HISTOIRE
Salle polyvalente de Francin

4 novembre

Soirée Halloween

SOU DES ÉCOLES CRINCAILLÉ
Salle Mongrabelle

10 novembre / Conférence

Quand les Marcherus donnaient leur vie pour la liberté : Italie, Crimée, guerre de 1870

MÉMOIRE ET PATRIMOINE
Salle Saint-Maurice

11 novembre

Cérémonies du 11 novembre

MAIRIE • Monuments aux morts

18 novembre

Braderie du jouet

COMITÉ DES FÊTES • Salle Montgrabelle

24 novembre

Théâtre

LACS • Salle Montgrabelle

3 décembre

Repas des Aînés

MAIRIE • Salle Montgrabelle

3 décembre

Marché de l'artisanat et petits producteurs

MAM À PETITS PAS
Salle polyvalente de Francin

8 décembre

Conférence : **L'âge d'or des magazines pour la jeunesse**

LES VOIES DE NOTRE HISTOIRE
Salle polyvalente de Francin

10 décembre

Arbre de Noël

MAIRIE • Salle Montgrabelle

Restons connectés !

Vous souhaitez suivre l'actualité de la commune, être informés des événements à venir ?

➤ Rendez-vous sur **www.porte-de-savoie.fr**

➤ Suivez nous sur Facebook #communedeportedesavoie

Pour recevoir un condensé de l'actualité porteraïne sur votre boîte mail, inscrivez-vous à la newsletter de la commune sur le site www.porte-de-savoie.fr

Mairie siège

77, place de la mairie
Les Marches
73800 PORTE-DE-SAVOIE

Mairie annexe de Francin

84, rue du Général Decouz
Francin
73800 PORTE-DE-SAVOIE

OUVERTURE AU PUBLIC

	Matin	Après-midi
Lundi		LES MARCHES 13h30 ▶ 18h00
Mardi	LES MARCHES 8h00 ▶ 12h00	FRANCIN 13h30 ▶ 17h00
Mercredi	LES MARCHES 8h00 ▶ 12h00	
Jeudi	LES MARCHES 8h00 ▶ 12h00	FRANCIN 13h30 ▶ 17h00
Vendredi	LES MARCHES 8h00 ▶ 12h00	FRANCIN 13h30 ▶ 18h00

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Lundi et vendredi
8h00 ▶ 12h00 et 13h30 ▶ 18h00

Mardi et jeudi
8h00 ▶ 12h00 et 13h30 ▶ 17h00

Mercredi 8h00 ▶ 12h00

Pour nous contacter, un standard unique avec deux lignes :

04 79 28 12 82

(Les Marches)

04 79 84 04 43

(Francin)

accueil@porte-de-savoie.fr

www.porte-de-savoie.fr

SERVICE URBANISME

Mairie annexe de Francin / Sur rendez-vous les vendredis après-midi

Secrétariat / accueil : Corine MOITIE - 04 79 84 04 43

Responsable : Béatrice DETROYAT - urbanisme@porte-de-savoie.fr

SERVICE DE CONSULTANCE ARCHITECTURALE

Le 2^e mardi matin et le 3^e vendredi après-midi de chaque mois, Fabienne MULLER, architecte conseil, délivre informations et conseils en vue d'améliorer la qualité architecturale et paysagère de votre projet. Prise de rendez-vous au 04 79 84 04 43.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE

Un agent vous accompagne dans la réalisation de vos démarches administratives en ligne lorsque vous rencontrez des difficultés (sécurité sociale, titres sécurisés, CAF, etc.). Prise de rendez-vous au 04 79 28 12 82.

SERVICE ENFANCE / ÉDUCATION

94, place de la mairie, Les Marches

Contact : Marie-Ange LE CERF

04 79 28 17 04

periscolaire@porte-de-savoie.fr

Mardi et mercredi 13h30 ▶ 17h30

Jeudi 13h30 ▶ 16h00

BIBLIOTHÈQUE PORTE-DE-SAVOIE

644 rue de Belledonne – Francin

04 79 84 07 25 - bibliotheque@porte-de-savoie.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi 16h30 ▶ 18h00

Mercredi 10h00 ▶ 12h00 / 14h30 ▶ 17h30

Jeudi 16h30 ▶ 18h00

Samedi 10h00 ▶ 12h00